



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

***Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement***

***Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement***

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
30 juillet 2013

Dossier complet le
30 juillet 2013

N° d'enregistrement
F054-13-P0122

1. Intitulé du projet

Reconstruction des 3 Ponts de Bramerit
Commune de Saint-Savinien - Route départementale n°114

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale
Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale
RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7°) - a)	a) - Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la reconstruction de 3 ouvrages d'art situés sur une même voie (RD 114) à environ 20 les uns des autres.

4.2 Objectifs du projet

Travaux de reconstruction de 3 ouvrages d'art, dont les pathologies nécessitent des travaux de démolition totale et de reconstruction, avec la réalisation de batardeaux en phase travaux pour les 2 ouvrages de type "Pont-cadre".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux se décomposent en 3 phases :

- la 1ère phase comprend la réalisation d'un batardeau de part et d'autre de l'ouvrage n°2 et le transit de l'eau vers le pont n°3, la démolition et la reconstruction de l'ouvrage n°2, la dépose des batardeaux après travaux.
- la seconde phase qui comprend la réalisation d'un batardeau de part et d'autre de l'ouvrage n°3 et le transit de l'eau vers le pont n°2, la démolition et la reconstruction du pont n°3 et la dépose du batardeau en fin de travaux.
- la 3ème phase consiste à démolir et reconstruire le pont n°1 (cette opération ne nécessite pas la réalisation de batardeau).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- la durée des travaux est estimée à 6 mois.
- Le début des travaux est envisagé dans le second trimestre 2015 (au vue des enjeux environnementaux en particulier).
- Un itinéraire de déviation sera mis en place pour les véhicules légers et un autre itinéraire pour les poids lourds.
- La circulation sera totalement interrompue pendant toute la durée du chantier.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Ce projet pourrait être soumis à une déclaration au titre de la "loi sur l'eau", une étude dans ce sens sera réalisée.
- Une évaluation des Incidences Natura2000 sera lancée.
- Une étude hydraulique a également été réalisée pour le dimensionnement hydraulique des 3 ouvrages.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire a pour objectif de savoir si le projet doit faire l'objet ou pas, d'une étude d'impact ?

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur
Les 3 ouvrages : - Pont de Bramerit n°1	longueur.....	14,00 m
	longueur utile..	8,20 m
- Pont de Bramerit n°2	longueur.....	6,50 m
	longueur utile...	8,00 m
- Pont de Bramerit n°3	longueur.....	5,00 m
	longueur utile...	8,00 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Route départementale n°114 Commune de Saint-Savinien PR : 63+165 63+200	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___ Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. <u>0</u> ° <u>39</u> ' <u>35</u> . <u>8</u> <u>0</u> Lat. <u>45</u> ° <u>51</u> ' <u>36</u> . <u>6</u> <u>N</u> Point d'arrivée : Long. <u>0</u> ° <u>39</u> ' <u>33</u> . <u>8</u> <u>0</u> Lat. <u>45</u> ° <u>51</u> ' <u>34</u> . <u>7</u> <u>N</u> Communes traversées : Saint-Savinien (17350)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation du sol dans ce secteur se caractérise par la présence de prairies et de zones boisées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18 octobre 2007
Secteurs N et Np.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I : "Prairie de Montalet" ZNIEFF II : "Vallée de la Charente (moyenne vallée) et Seugne".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPPAUP de Saint-Savinien : 2 secteurs: - le Périmètre du Noyau historique, - la ZR Paysage
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Zone humide probable" du département de la Charente-Maritime dans PEGASE. (source : DREAL Poitou-Charentes)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles, Approuvé par arrêté préfectoral du 9/11/2001.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux superficielles
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZPS n° FR5412005 "Vallée de la Charente Moyenne et Seugnes". - ZSC n°5400472 "Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra soin de ne pas dénaturer le site naturel; C'est pourquoi l'aménagement futur tiendra compte de l'environnement naturel et de la transparence écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone autour de la Vallée du Bramerit est une zone considérée comme inondable dans le PPR naturel prévisible communal. L'inondation se traduit par un débordement de cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique et une stagnation des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier uniquement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'habitat à proximité immédiate.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier uniquement (battage des pieux)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La solution de reconstruction du Pont n°1 permet de minimiser les terrassements, de s'affranchir de réaliser des batardeaux et donc réduire l'impact des travaux dans le site environnant.

Le projet de reconstruction prévoit d'autre part de rendre transparent, le franchissement de la RD 114 à la petite faune dans cette zone très sensible (voir les préconisations de la LPO).

Les batardeaux seront réalisés sur un géotextile afin de pouvoir récupérer l'ensemble des matériaux après remise en état des lieux.

La topographie des lieux permettra de dévier très facilement les eaux entre les ponts n°2 et 3 après la réalisation des 2 batardeaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAINTES

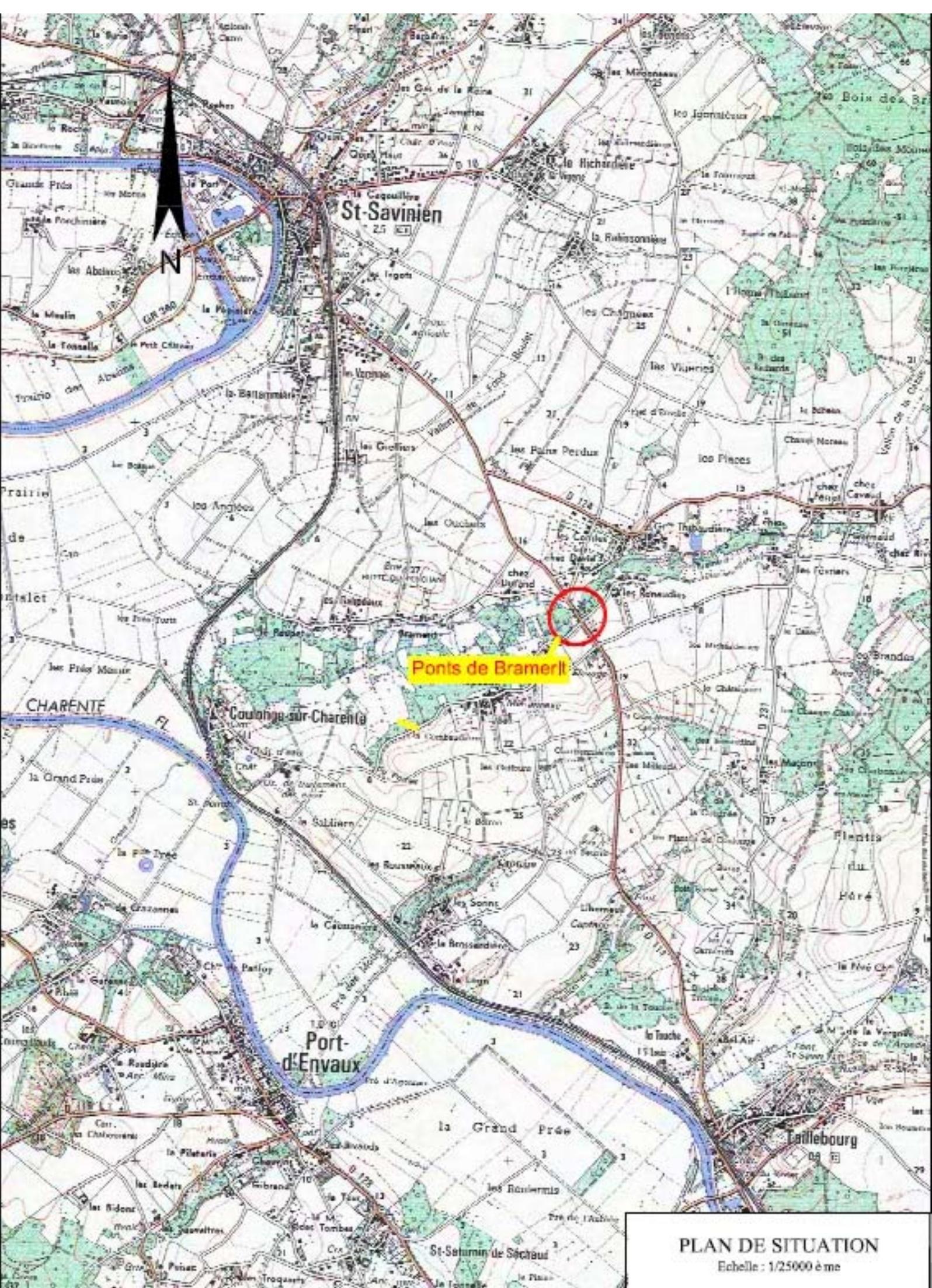
le,

30 JUIL. 2013

Signature

Le Directeur Adjoint des Infrastructures


F. CARON



St-Savinien

Ponds de Bramerril

Couhgnac-sur-Charente

Port-d'Envaux

Taillebourg

PLAN DE SITUATION
Echelle : 1/25000ème



A - IDENTIFICATION

I – Pont de Bramerit n°1

- N° d'identification : 3 71 010
- Nom du franchissement : Pont de Bramerit n°1
- N° de la RD : RD 114 – PR 63+165
- Obstacle franchi : Rivière «Le Bramerit»
- Commune : Saint-Savinien
- Canton : Saint-Savinien
- Agence : Saint-Jean d'Angély

II – Pont de la Bramerit n°2

- N° d'identification : 3 63 001
- Nom du franchissement : Pont de la Bramerit n°2
- N° de la RD : RD 114 – PR 63+190
- Obstacle franchi : Bras de la rivière «Le Bramerit»
- Commune : Saint-Savinien
- Canton : Saint-Savinien
- Agence : Saint-Jean d'Angély

II – Pont de la Bramerit n°3

- N° d'identification : 3 63 002
- Nom du franchissement : Pont de Bramerit n°3
- N° de la RD : RD 114 – PR 63+200

- Obstacle franchi : Bras de la rivière « Le Bramerit »
- Commune : Saint-Savinien
- Canton : Saint-Savinien
- Agence : Saint-Jean d'Angély

B - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

I – Pont de Bramerit n°1

- type de structure : buse métallique avec talus en maçonnerie
- Longueur de l'ouvrage : 8,00 m
- Nombre de travée : 1 ouverture de 3,00 m de diamètre
- Largeur utile de la chaussée : 8,60 m entre garde-corps
- Largeur roulable : 6,00 m
- Largeur des trottoirs : 1.00 m en amont et 1.60 m en aval
- Gabarit : tirant d'air = 1.00 m environ
- Surcharge limitée : Néant
- Monuments historiques : Néant
- Contraintes environnementales : ZNIEFF de types 1 et 2, ZICO et Natura 2000 – SIC et ZPS
(voir plan en annexe)
- Servitudes particulières : Néant

II – Pont de Bramerit n°2

- type de structure : pont de type dalot en maçonnerie sous la chaussée
pont de type cadre en béton armé sous les accotements
- appuis : en maçonnerie dans la partie centrale et en béton armé sur les 2 extrémités
- Type de fondations : inconnu
- Accotements en herbe

- Longueur de l'ouvrage : 3,00 m
- Nombre de travée : 1 travée de 2.60 m d'ouverture pour les parties en béton en extrémité et 1.30 m pour la partie centrale en maçonnerie.
- Largeur utile de la chaussée : 8,20 m entre glissières métalliques
- Largeur roulable : 6,00 m
- Largeur des accotements : 1.70 m en amont et 2.20 m en aval
- Gabarit : tirant d'air = 1,70 m sous dalle en béton et 1.10 m sous dalle maçonnée
- Surcharge limitée : Néant
- Monuments historiques : Néant
- Contraintes environnementales : ZNIEFF de types 1 et 2, ZICO et Natura 2000 – SIC et ZPS (voir plan en annexe)
- Servitudes particulières : Néant

III – Pont de Bramerit n°3

- type de structure : pont de type dalot en maçonnerie sous la chaussée
pont de type cadre en béton armé sous les accotements
- appuis : en maçonnerie dans la partie centrale et en béton armé sur les 2 extrémités
- Type de fondations : inconnu
- Accotements en herbe
- Longueur de l'ouvrage : 3,00 m
- Nombre de travée : 1 travée de 2.60 m d'ouverture pour les parties en béton en extrémité et 1.30 m pour la partie centrale en maçonnerie.
- Largeur utile de la chaussée : 8,20 m entre glissières métalliques
- Largeur roulable : 6,00 m
- Largeur des accotements : 1.70 m en amont et 2.20 m en aval
- Gabarit : tirant d'air = 1,70 m sous dalle en béton et 1.10 m sous dalle maçonnée
- Surcharge limitée : Néant
- Monuments historiques : Néant
- Contraintes environnementales : ZNIEFF de types 1 et 2, ZICO et Natura 2000 – SIC et ZPS (voir plan en annexe)
- Servitudes particulières : Néant

C - DESCRIPTION DES OUVRAGES EXISTANTS

Le Pont de Bramerit N°1

Il permet à la route départementale n° 114 de franchir la rivière «le Bramerit» sur la Commune de Saint-Savinien.

L'ouvrage est constitué d'une buse métallique de 3 m environ de diamètre avec des perrés en maçonnerie à chaque extrémité.

Des garde-corps métalliques ancrés sur des longrines en béton, sont implantés en bordure des perrés.

Deux trottoirs en béton bordent la chaussée et une canalisation existe en encorbellement aval.

Le Pont de Bramerit n°2

Il permet à la route départementale n° 114 de franchir un bras du «Bramerit» sur la commune de Saint-Savinien

L'ouvrage est un pont de type dalot constitué de piédroits en maçonnerie supportant un tablier en pierres de taille, il est prolongé par deux cadres en béton de dimensions supérieures en amont et en aval, réalisés pour permettre un élargissement de la chaussée.

Des glissières métalliques sont implantées de part et d'autre de la voie au niveau des accotements herbeux.

Une buse béton située en amont rive droite permet l'évacuation de l'eau à partir du bras principal.

Le Pont de Bramerit n°3

Il permet à la route départementale n° 114 de franchir un bras du «Bramerit» sur la Commune de Saint-Savinien.

L'ouvrage est un pont de type dalot constitué de piédroits en maçonnerie supportant un tablier en pierres de taille, il est prolongé par deux cadres en béton de dimensions supérieures en amont et en aval, réalisés pour permettre un élargissement de la chaussée.

Des glissières métalliques sont implantées de part et d'autre de la voie au niveau des accotements herbeux.

D - INSPECTIONS DÉTAILLÉES DES OUVRAGES

Les différents procès verbaux de visites des ouvrages réalisés par l'agence de Saint-Jean d'Angély ont montré la nécessité de réaliser des travaux importants soit de confortement, soit de reconstruction.

Les principales pathologies des deux ponts de Bramerit n°2 et 3 sont les suivantes :

- des fractures transversales des dalles de pierre des tabliers,
- manque d'étanchéité des travées en pierres en partie centrale,
- des disjointoiements généralisés des maçonneries des culées,
- des affouillements sous les appuis et sur la longueur des ouvrages.

Aucune dégradation n'a été constatée sur les ouvrages de prolongement en béton armé.

Les caractéristiques dimensionnelles intérieures des parties centrales des ouvrages en maçonnerie sont insuffisantes.

En ce qui concerne le pont de Bramerit n°1, les dégradations sont moins importantes, elles consistent principalement en des fissures transversales sur la chaussée et des zones de corrosion sur des éléments de buse.

Le niveau d'eau ne permet pas de visiter la partie inférieure de l'ouvrage.

D'autre part, les trois franchissements se situent dans une zone ou au niveau faune / flore, de nombreux habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont présents (Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Rosalie des alpes, Grands et Petits Rhinolophes , Agrion de Mercure).

Les projets de travaux sur les ouvrages devront tenir compte de ces paramètres en réalisant des aménagements appropriés dans cette zone de protection.

Un dossier « Natura 2000 » sera réalisé après la validation du dossier d'avant-projet ainsi qu'un dossier « Loi sur l'eau ».

E – ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Dans le cadre de cette étude, il nous semble opportun de privilégier la solution qui consiste à reconstruire les ouvrages étant donné leurs pathologies, leurs caractéristiques dimensionnelles et les aménagements nécessaires au passage de la petite faune.

Une étude de sol a été réalisée pour connaître la nature du substratum, ainsi qu'une étude hydraulique, qui a permis de déterminer le type et les caractéristiques dimensionnelles nécessaires des futurs ouvrages. Celles-ci seront augmentées par rapport à l'existant, afin d'améliorer le débouché hydraulique de la rivière.

La solution retenue pour les ponts de Bramerit n° 2 et 3 consiste à démolir l'ensemble des ouvrages existants et à mettre en place des ouvrages de type cadre en béton armé, passage inférieur cadre fermé (PICF) reposant sur un radier en béton armé fondé sur des fondations par pieux métalliques.

Ces deux ouvrages pourront être réalisés l'un après l'autre après la mise en œuvre de batardeaux et d'une dérivation du cours d'eau dans l'autre bras.

En ce qui concerne le pont de Bramerit n°1, son état ne nécessite pas pour le moment de travaux de remplacement ou de confortement.

Mais considérant la conception de l'ouvrage (buse métallique) avec les risques importants de corrosion des éléments métalliques, il est préconisé dans le cadre de cette étude de profiter des travaux sur les deux autres ouvrages pour procéder au remplacement de ce pont.

En effet, la route départementale sera coupée pendant la phase des travaux : il nous a donc paru judicieux de traiter ce dernier pont en même temps que les deux précédents afin de ne plus avoir à intervenir dans quelques années, et de traiter les impacts environnementaux de manière globale.

Etant donné les caractéristiques dimensionnelles de cet ouvrage et les contraintes hydrauliques, la solution retenue consiste à réaliser une structure de type pont à poutres précontraintes avec un tablier en béton armé reposant sur des chevêtres ancrés dans le substratum par l'intermédiaire de pieux métalliques.

F – DESCRIPTION DES OUVRAGES PROJETÉS

L'opération, décrite dans le présent dossier, concerne la reconstruction des trois ouvrages situés sur la RD 114 dans le creux de la vallée où coule la rivière «le Bramerit».

1 - Ponts de Bramerit n°2 et 3 :

Les travaux tels que décrits dans le présent dossier consistent à démolir l'ensemble des deux ouvrages et à réaliser les terrassements nécessaires aux travaux de reconstruction des ouvrages.

Les travaux nécessiteront la réalisation de batardeaux de part et d'autre de l'ouvrage à reconstruire, l'écoulement de l'eau se fera par l'autre bras de la rivière. Une fois les travaux terminés sur l'un des ponts, les batardeaux seront déplacés sur l'autre ouvrage et l'écoulement de l'eau se fera par l'intermédiaire de l'ouvrage précédemment reconstruit.

Un système de pompage des fouilles sera à mettre en place dans le lit de la rivière sur les deux ouvrages pendant le chantier.

Les ouvrages à construire seront du type pont cadre en béton armé fondé sur un radier en béton armé ancré sur des pieux de type HEB, battus jusqu'au substratum porteur, un remblai de substitution sera réalisé sous le radier.

Ils seront réalisés en éléments préfabriqués, afin d'une part de réduire les coûts et d'autre part le temps de réalisation du chantier.

Les murs seront en aile, ils permettront de limiter les risques d'érosion des berges, des parafeuilles seront réalisées en limite du radier et des murs en aile pour éviter les passages d'eau sous les fondations.

Des banquettes seront implantées le long des piédroits des ouvrages pour permettre le passage de la petite faune avec un raccordement soigné au niveau des talus sur les berges, des grillages seront mis en place au niveau des glissières de sécurité pour empêcher le passage des animaux sur la route.

Des longrines en béton armé seront réalisées pour supporter les glissières qui seront à priori réutilisées et reposées après travaux.

Les accotements sur les deux ponts seront en calcaire avec un revêtement bicouche en surface et des garde-corps de type S8 seront implantés en rive des tabliers.

Le profil en long de la route départementale sera modifié et remonté, afin d'améliorer le dénivelé de la voie.

Le fond de lit des deux bras sera remblayé afin de redonner aux cours d'eau son aspect initial, des enrochements seront mis en œuvre dans les zones de terrassement afin de stabiliser les berges.

Les travaux se décomposent de la façon suivante :

- les installations de chantier,
- les études d'exécution,
- la mise en œuvre de batardeaux et le pompage des fouilles,
- la démolition des ouvrages et les terrassements généraux,
- la fourniture et la battage des pieux métalliques
- la réalisation de radier support des cadres en béton armé
- la fourniture et la pose de deux cadres en éléments préfabriqués,
- la fourniture et la pose de murs en aile en éléments préfabriqués,
- la mise en œuvre de l'étanchéité,
- la réalisation des remblais de part et d'autre des piédroits et des murs en aile,
- la mise en œuvre de longrines et des glissières de sécurité,
- la réalisation de l'ensemble des équipements des ouvrages
- la pose des enrochements et l'aménagement du fond de lit au niveau des radiers,
- la mise en place de banquettes pour la petite faune et de grillage de long de la voie,
- le reprofilage de la voie en grave bitume et la réalisation de la couche de roulement,
- la mise en œuvre de terre végétale sur les talus,
- la fourniture des dossiers de récolement.

2 - Pont de Bramerit n°1 :

Le projet décrit dans le présent dossier consiste, après démolition complète de l'ouvrage actuel à réaliser un nouvel ouvrage de type pont dalle béton armé à poutres sous chaussée, reposant sur deux culées ancrées sur des fondations profondes dans le calcaire.

Etant donné les très lourdes sujétions hydrauliques au niveau de cet ouvrage, l'un des avantages importants de cette solution réside dans le fait qu'il n'est pas nécessaire de réaliser de batardeaux et de dérivation de la rivière, les travaux se dérouleront sans aucune restriction ni modification de l'écoulement hydraulique.

Le tablier sera constitué de poutres précontraintes en béton supportant un hourdis, il sera ancré dans les chevêtres des culées.

Les fondations de l'ouvrage seront constituées de pieux métalliques battus dans le calcaire du substratum, des dalles de transition seront mises en œuvre en about des culées, des murs en retour suspendus seront réalisés dans le prolongement des chevêtres.

Des trottoirs seront réalisés avec une chape en béton désactivé en surface. Des bordures de type T2 permettront de délimiter la partie roulable de la partie piétonne et d'évacuer les eaux de ruissellement en about du pont.

L'ouvrage comportera un dispositif de retenue de type garde-corps S8 sur lequel viendront se raccorder les glissières métalliques de la route, uniquement en amont rive gauche.

Les perrés seront constitués d'enrochements à partir du lit du cours d'eau, un passage sera réalisé de chaque côté des culées pour permettre le franchissement de la petite faune.

Le buse de décharge située en amont rive gauche sera déposée et remise en place à la fin des travaux et un grillage sera positionné en rive de la chaussée pour limiter le passage de la petite faune.

Les travaux se décomposeront de la façon suivante :

- les installations de chantier,
- les études d'exécution,
- les terrassements généraux et la démolition de la buse,
- la réalisation des fondations profondes,
- la confection des perrés en enrochements,
- la réalisation des deux chevêtres en béton armé,
- la pose des poutres précontraintes,
- le coulage du tablier et des dalles de transition,
- la réalisation des murs en retour suspendus,
- la mise en œuvre de l'étanchéité générale,
- la réalisation de tous les équipements du pont,
- la mise en œuvre de la couche de roulement et le reprofilage de la chaussée,
- la mise en œuvre de terre végétale sur les talus,
- la fourniture du dossier de récolement.

G – EXPLOITATION SOUS CHANTIER

La durée globale des travaux est fixée à 7 mois incluant une période de préparation de 1 mois.

Les travaux nécessiteront la mise en place d'itinéraires de déviation, l'un pour les véhicules légers, l'autre pour les poids lourds.

Les schémas correspondants sont annexés au présent dossier d'avant projet.

Ces déviations seront prises en charge par l'entreprise dans le cadre du marché, au niveau de la mise en place et de la maintenance pendant toute la durée des travaux.

Le chantier sera réalisé durant la période estivale pendant laquelle le débit de la rivière est plus faible, les travaux sur les ponts n°2 et 3 nécessiteront la mise en œuvre de batardeaux et d'un système de pompage.

H – ESTIMATION DES TRAVAUX

L'estimation prévisionnelle des travaux, annexée au présent dossier d'avant-projet s'élève à 808 137,20 € HT, arrondie à **809 000.00€ TTC** et répartie comme suit :

- Montant des travaux sur le pont de Bramerit n° 1 :	291 901,74 € TTC
- Montant des travaux sur le pont de Bramerit n° 2 :	265 338,58 € TTC
- Montant des travaux sur le pont de Bramerit n° 3 :	250 896,88 € TTC

Le montant global de l'opération s'élève à :

- montant des travaux sur les 3 ouvrages	809 000.00 €
- aléas techniques et financiers	27 000.00 €
- frais annexes et contrôles extérieurs et prestations diverses	7 000.00 €
- montant des frais de la signalisation des deux déviations de circulation	9 000,00 €
- aménagement divers suite prescriptions de la LPO	8 000.00 €

TOTAL TTC	860 000.00 € TTC
------------------	-------------------------